



REGLEMENT COURSE DE PUMPTRACK DE MIRIBEL-LES ECHETS, SUPPORT DU CHAMPIONNAT DE L'AIN DE PUMPTRACK

Date : Samedi 7 septembre 2024

Lieu : MIRIBEL LES ECHETS (01)

1451 RUE DE LA DOMBES LES ECHETS 01700 MIRIBEL

1. DEFINITION

1.1 Un pumptrack est une piste destinée à la pratique sportive, composée de bosses, de mouvements de terrain, de virages relevés, permettant par effet ressort de prendre de la vitesse par l'action des bras et des jambes.

1.2 La réglementation de l'activité pumptrack doit permettre et faciliter la mise en place de compétitions sous l'égide de la FFC.

1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette manifestation est sensé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.4 Les compétitions de pumptrack doivent se dérouler sur une piste dont la conformité a été attestée par un référent technique de la FFC.

1.5 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.



2. PARTICIPATION ET CATEGORIES D'ÂGES

2.1 La compétition de Pumptrack sont ouvertes à partir de la catégorie U9, sur présentation d'une licence FFC en cours de validité.

2.2 Les catégories suivantes peuvent être proposées : U9, U11, U13, U15, U17, U19, ELITE, MASTER

2.3 Des classements distincts sont proposés pour le HOMMES / FEMMES

2.4 La compétition est ouverte A TOUS LES LICENCIES de la Fédération Française de Cyclisme, quel que soit leur comité d'appartenance.

2.5 La compétition servant de support au Championnat de l'Ain de pumptrack, un classement sera établi pour déterminer le champion départemental de l'Ain de pumptrack 2024

3. MATERIEL ET EQUIPEMENT

3.1 Le vélo doit avoir au minimum des roues de 20 pouces

3.2 Le cintre doit être bouché aux extrémités

3.3 Le vélo doit disposer au minimum d'un frein arrière

3.4 Les Vélos à Assistance Électrique ne sont pas autorisés à participer

3.5 Le vélo ne doit pas comporter d'éléments dangereux pour les autres pilotes (pegs notamment)

3.6 Les pédales automatiques sont interdites, seules les pédales plates sont autorisées

3.7 Les arbitres se réservent le droit de refuser un vélo au départ de l'épreuve

3.8 Les pilotes doivent porter obligatoirement un casque intégral

3.9 Les pilotes doivent porter un maillot à manche longue et pantalon ou porter des genouillères et coudières

3.10 Les pilotes doivent porter des chaussures fermées et des gants longs `

3.11 Les pilotes devront avoir fixé leur plaque de guidon personnelle avec leur numéro pilote.



4. FORMAT DE L'ÉPREUVE

Les compétitions de Pumptrack peuvent se dérouler sur différents formats (tour chrono, poursuite, dual).

4.1 La compétition s'organise systématiquement autour de « session libre d'entraînement », et de tours chronométrés

4.2 La zone de départ du chrono est matérialisée par un rectangle d'une taille correspondant à la longueur d'un vélo.

4.3 Le départ est donné **un pied au sol**, dans une zone comprise entre 10m (au maximum) et 1m avant la zone de départ arrivée du chrono.

4.4 « Les sessions libres d'entraînement » doivent permettre aux pilotes de s'entraîner sur la piste. La durée de cette session est libre et dépend du programme de course.

4.5 La compétition consiste à réaliser des tours chronométrés.

Si un pilote quitte la piste (bande de roulement à l'exclusion des zones latérales), il est automatiquement éliminé.

Le classement est établi en fonction du chrono, du meilleur temps au moins bon.

4.6 Au regard du nombre de pilotes, le jour de la course, le président du jury décidera en concertation avec les organisateurs (le président du Comité Départemental FFC de l'Ain et le président du club « Cycling Team 01), du nombre de tours chronométrés, réalisés par les pilotes. Il y aura au minimum DEUX (2) tours chronométrés par pilotes et possibilité d'un TROISIEME tour.

4.7 le classement est établi AU MEILLEUR des 2 (ou 3) tours chronométrés par le pilote.

4.8 Il y aura un classement par catégorie : U9 (garçon et fille) – U11 (garçon et fille) – U13 (garçon et fille) – U15 (garçon et fille) – U17 (garçon et fille) – U19 (garçon et fille) – Elite (19-34 ans, homme et dame) – Master (35 ans et +, homme et dame).

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Le premier pilote licencié dans un club affilié au Comité Départemental FFC de l'Ain, au classement, sera déclaré « CHAMPION DE L'AIN de PUMPTRACK 2024 ».



5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements se feront directement auprès de l'organisateur et dans les conditions fixées par ce dernier.

5.2 L'accueil, les engagements et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par l'organisateur.

Un concurrent sera considéré comme régulièrement engagé que lorsque son nom sera sur les listes de départ.

6. PENALITES

6.1 Si un pilote quitte la piste (pied ou roue hors de la bande de roulement du pumptrack), il est automatiquement éliminé.